

FEDERATION FRANÇAISE DE PETANQUE ET JEU PROVENÇAL

13 rue Trigance, 13002 MARSEILLE
Tél: 33 (0)4 91 14 05 80 - ffpjp.siege@petanque.fr



CONSEIL DES PRESIDENTS DES COMITES REGIONAUX

COMPTE RENDU DE LA REUNION DES 23, 24 ET 25 FEVRIER 2018

LA LONDE LES MAURES (ODALYS)

Début de la réunion Vendredi 23/02/2018 à 15h00

Suite le samedi 24/02/18 à 08h30.

Présents :

- Mme SCHMITT Karine – Grand Est
- Mme COSTE Lucette – PACA
- M. VENON Jean Noel – Bretagne
- M. MIARD Daniel – Normandie
- M. THEARD Jean Yves – Auvergne/Rhône Alpes
- M. ROMAIN Jean Jacques – Antilles Guyane
- M. MARZAT Patrick - Pays de Loire
- M. PASTOURELY Charles – Nouvelle Aquitaine
- M. ILLANA Joseph – Bourgogne/Franche Comté (suite à la démission de M. MAUJONNET Robert)
Nouvelle AG le lundi 26/02/18 et élection d'un nouveau président

Excusés :

- M. BOURLET Laurent – Hauts de France représenté par M. EVRARD Eric
- M. GAILLARD Régis - Centre Val de Loire représenté par Mr CHAUVIN Didier
- M. VALERO Alain – Occitanie représenté par M. VERDIER Patrick
- M. PIN Jérémy – Ile de France représenté par M. MACAIRE Guy
- M. PAOLI Laurent – Corse non représenté
- Jean Jacques ROMAIN est présent pour la dernière fois parmi nous et sera représenté par un élu de la MARTINIQUE pour les prochaines réunions

ORDRE DU JOUR :

Vendredi 23/02/18 :

Répartition des équipes aux championnats de France

Lucette COSTE a montré son désaccord sur la répartition des équipes pour PACA annoncé lors du Congrès. Depuis (en triplète provençal) les 2 équipes en moins par rapport à l'an dernier lui ont été réattribuées.

Pourquoi avoir changé la répartition par rapport à 2017. Exemple : 3 équipes attribuées en premier lieu au Grand Est au lieu de 6 avec les anciennes ligues. On peut éventuellement comprendre que des changements interviennent avec les nouvelles régions mais il aurait peut être été plus judicieux de laisser la même répartition en 2018 qu'en 2017.

Des questions se posent pour 2019 qui demandent des réponses. Jean Yves THEARD demande la possibilité d'accorder plus d'équipes aux régions pour le CDF triplète masculin, ceci pour donner une plus grande importance aux régions qu'actuellement.

Le calendrier unique proposé donne la priorité aux départements avant les régions ce qui est contraire à l'esprit sportif (Présidente PACA). L'équipe championne départementale serait qualifiée pour le championnat de France (2 équipes par département maximum selon les départements uniquement pour le CDF Triplette masculin – proposition des présidents des CR) et le reste étant qualifié au titre du Comité Régional. Il est demandé que le nombre d'équipes à qualifier soit attribué aux régions pour qualification au prorata du nombre de licenciés. Il est souhaitable de définir le nombre d'équipes pour toute la durée d'un mandat.

Pour 2019, les présidents de comités régionaux demandent que les équipes soient attribuées à la Région qui fera la répartition avec obligatoirement une équipe par département au championnat de France.

Suite au Conseil National du dimanche matin, les présidents des CR décident de ne pas interférer dans le travail qu'a déjà fait la commission des CDF pour 2019 et de revoir la répartition pour 2020 en concertation avec ladite commission.

Pour les jeunes : proposition d'attribution à la région qui gère ensuite les répartitions (totalité région ou répartition entre départements et régions).

Proposition de la DTN sur le nombre des équipes par catégorie :

JUNIOR : 80 équipes

CADET : 120 équipes

MINIMES : 144 équipes

Il nous semble que le nombre d'équipes en minimes/benjamins présenté est trop important même si la proportion avec le nombre de licenciés est respectée. Le nombre de 96 équipes est suffisant ce qui éviterait une partie supplémentaire éventuelle. Le nombre en cadets est compréhensible ainsi qu'en junior.

Tenues vestimentaires sur les compétitions

Au sujet du jeans dans les championnats départementaux et régionaux, tous les présidents sont contre l'application en 2018 car il nous faut le temps d'en informer les licenciés pour une application « en douceur ». Tous les calendriers ont été imprimés sans ce changement.

La question qui se pose concernant le jean est : Pourquoi uniquement le jeans bleu? Il suffirait peut être d'indiquer simplement tenue sport ou tenue sportive obligatoire.

Une harmonisation des règlements pour les tenues notamment est indispensable car des disparités existent d'une compétition à l'autre notamment dans le règlement des concours régionaux où le short est encore autorisé.

Il est indispensable que le comité directeur de la FFPJP soit clair sur ce problème de tenue. Quel que soit la décision, elle ne satisfera pas tout le monde mais si nous voulons être un sport à part entière et être représenté au JO de 2024, il faudra en arriver là et adopter une tenue sportive pour toutes nos compétitions.

Réunion avec le Comité Directeur Fédéral (vendredi après-midi)

Intervention de JY PERONNET DTN

Présentation de la réforme de formation par William ROUX (envoi du power point par email)

Samedi 24/02/18 : 08h30

Débat sur le projet de calendrier unique fédéral 2019.

Le calendrier unique est basé en 1er sur les championnats départementaux qualifiant une équipe au championnat de France (ou + pour le Triplette masculin) puis les championnats régionaux qualifiant une équipe ou + au championnat de France. Les équipes qualifiées aux championnats régionaux seraient issues des championnats départementaux.

Les présidents de comités régionaux sont surpris du peu de réaction et de débat lors du Congrès de MENDE. La majorité des présidents sont d'accord et acceptent le calendrier unique avec les mêmes championnats le même jour.

Le Président de la Région Nouvelle Aquitaine demande la possibilité d'avancer d'une semaine le début des championnats départementaux (pour 2019 : 30 et 31 mars au lieu de 6 et 7 avril) pour permettre la qualification par territoire pour le championnat régional. Si ce n'est pas possible il sera organisé une qualification par département pour la Région Nouvelle Aquitaine.

Inconvénient : cela avancerait encore d'une semaine les qualifications départementales par secteur.

Est-il nécessaire de faire un calendrier unique pour les championnats par équipe de clubs. (Suite à une demande du président de la région Centre Val de Loire) Pourquoi ne pas laisser les régions libres de fixer ses dates. Les présidents des CR ne souhaitent pas que le calendrier unique intègre les dates des CDC/CRC.

Il serait bon également d'établir le calendrier pour toute la mandature.

Il y a lieu d'officialiser le fait que les championnats régionaux doivent se dérouler avec un maximum de 32 équipes par catégorie, car c'est le maximum pour le bon déroulement sur une journée.

[Nouveau projet des Nationaux, Inter, Supra Nationaux et Evènementiels 2019](#)

Un rapport complet sera fait par le responsable fédéral du GT des nationaux des changements proposés pour 2019.

Priorité aux épreuves qualificatives régionales et départementales et au calendrier fédéral sur les nationaux. Il est autorisé l'organisation d'un national le jour d'un championnat régional ou France mais pas départemental.

Envoi de la convocation au délégué avec les documents nécessaires à l'accomplissement de sa fonction.

[Manque d'arbitres dans les clubs](#)

Etat des lieux dans les régions :

Il y a une disparité importante d'un département à l'autre. La peur de la rédaction d'un rapport décourage certains candidats potentiels ainsi que la mauvaise maîtrise de notre langue. Pour un bon nombre de comités qui n'ont aucune compétition en Provençal pourquoi maintenir une partie de l'examen avec des questions en provençal au niveau départemental ; cela avait déjà été évoqué et envisagé les années précédentes.

Certificat médical obligatoire pour les arbitres de + 65 ans

Bien qu'indispensable, il est trop contraignant pour les arbitres départementaux et régionaux (médecin du sport, cout environ 60€00 non pris en compte par la SS.). Ne serait-il pas possible de le simplifier avec une visite médicale chez son médecin traitant sur un questionnaire particulier à définir par le médecin fédéral. (Problèmes physiques par exemple). Il est demandé de préciser ce point particulier notamment sur les points de contrôle.

Actions réalisées et projets en faveur des arbitres ou futurs arbitres

Il semble nécessaire de faire une bonne préparation des licenciés qui pourraient être intéressés par l'arbitrage. Une formation s'avère très profitable donne des pourcentages de réussite de près de 100% à l'examen. Concernant l'examen, il faudrait faire une place importante à la pratique qu'à la théorie même si la connaissance du règlement est indispensable pour répondre aux questions des joueurs à un arbitre.

Autoriser un licencié qui pourrait être intéressé par l'arbitrage à assister un arbitre sur un concours ce qui semble poser un problème de responsabilité en cas d'incident (à voir).

Possibilité d'obliger les clubs à présenter un arbitre à l'examen en fonction du nombre de licenciés, de la participation à un CNC, avec une école de pétanque, organisation de championnat, etc...

Colloque FFSA : faire une bonne information dans les comités départementaux et régionaux réservé aux éducateurs ou dirigeants départementaux et régionaux motivés pour cela. Tous les documents vont être adressés prochainement car le retour des personnes intéressées est prévu pour le 30 mars. Ce colloque aura lieu le premier week-end de juin en même temps que le championnat de France FFSA.

Questions diverses (posées lors du conseil national)

Il s'avère que bon nombre de licenciés téléphone directement soit au siège de la fédération soit à des membres du comité directeur fédéral pour diverses raisons sans passer par leur comité départemental ou régional ainsi que l'envoi de courrier qui arrivent directement au siège.

Il serait préférable que ces appels ou courriers soient redirigés vers les comités départementaux ou régionaux qui sauront gérer.

Prise de licences : Ne serait-il pas possible de fixer un âge minimum de prise de licence étant donné que le certificat médical est obligatoire. Comment le délivrer à un nourrisson.

Tenues vestimentaires : Pourquoi interdire uniquement le jeans bleu dans les compétitions. Et pourquoi ne pas imposer une tenue sport.

Question de l'Occitanie : La fédération peut-elle verser la subvention alloué pour les championnats de France avant la compétition.

Question d'Antilles-Guyane : Quelle est la position de la Fédération sur Saint Martin et Saint Barthélemy par rapport à la Guadeloupe. Sera-t-il alloué des équipes à ces 2 îles ?

Une formation de discipline est également demandée dans les DROM.

Question de Grand Est : Un arbitre ayant été sanctionné par la commission d'arbitrage de discipline départementale et qui fait appel de la sanction. Quels sont les délais pour statuer en appel d'arbitrage.

Un comité organisant le championnat par équipe et ayant autorisé les concours en non homogène peut-il obliger un club à jouer en homogène dans les concours départementaux s'il refuse de participer au CDC.

Le module informatique concernant la discipline sera-t-il distribué aux comités et régions ?

Y a-t-il un Projet fédéral pour le sport santé et si oui peut-on le connaître.

Prochain conseil National : 20 au 23 septembre 2018

Pour le Conseil des Comités Régionaux
Karine SCHMITT
Jean Noël VENON
Et la collaboration de Daniel MIARD